Bienvenus au sein de notre établissement, Vous venez de satisfaire à votre évaluation de départ, dont les modalités ont été décrites précédemment, préalable à l'inscription dans votre auto école.

Nous allons vous présenter maintenant, les enjeux de votre formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement ainsi que les conditions de passage des épreuves de l'examen.

## LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE

L'accès à la conduite automobile justifie dorénavant un projet éducatif exigeant et moderne, dont les enjeux en terme de sécurité routière sont de première importance.

Votre enseignant va vous accompagner tout au long de votre formation, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi les influences des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

La formation s'articulera autour d'un programme de référence destiné à l'acquisition de 4 compétences :

- maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiguer une conduite autonome, sûre et économique

C'est avec l'aide de différents supports (fiche de suivie, livret d'apprentissage etc...) et méthodes que votre formateur vous conduira à la maîtrise des compétences. Lorsque l'ensemble des compétences requise sera validé, votre formateur pourra vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## LA PRESENTATION DE L'EPREUVE PRATIQUE

Le temps qui sera consacré au candidat sera de 32 minutes. Il comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen
- l'accueil du candidat ( vérification d'identité etc ....)
- son installation au poste de conduite
- la présentation de l'épreuve par l'expert
- une phase de conduite de 25 minutes empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- il devra pendant 5 minutes environ suivre un itinéraire de manière autonome.
- Réaliser un arrêt de précision ainsi qu'une manœuvre en marche arrière.
- Il effectuera une vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, complétée par une question en lien avec la sécurité routière, ainsi qu'une question sur les premiers secours.

A l'issue de l'examen, l'expert effectue le bilan de compétences en procédant à la balance des points positifs et négatifs relevés pendant l'épreuve. Le CEPC (Certificat d'Examen du Permis de Conduire) constitue la transcription de ce bilan.

Il fera apparaître les mentions FAVORABLE ou DEFAVORABLE.